

Commune de 68460 LUTTERBACH
Haut-Rhin

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTERBACH
DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Lutterbach s'est réuni à l'Espace Associatif – 7 rue des Maréchaux – après convocation légale, **sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, maire.**

Présents : Evelyne WILHELM, Pascal IMBER, Céline GERBEAUX, Michèle HERZOG, Martine BANCELIN, Frédéric GUTH, Chantal GRAIN, Nathalie VOLTZ-DEGLIN, Jean-Pierre EHRET, Andrée TALARD, Vincent SCHERRER, Maëlle CARABIN, Mattéo GRILLETTA, Ghislaine SCHERRER, Thomas DREYFUS, Odile FOURNIER, Joseph SCHWEBLEN, Jacky BORÉ, Jean-Marie NICK et Michel DANNER,

Absents non représentés : Jean-Pol MARJOLLET, Jean-Paul WEBER, Yvette BOILEAU, Sophie SCHMITT et Noël MILLAIRE.

Ont donné procuration : Henri NOBEL à Joseph SCHWEBLEN, Gabriel KLEM à Jean-Marie NICK et Roland KRIEGEL à Michel DANNER.

Le maire salue les membres du conseil municipal et donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

Le conseil désigne Francis WIRA, directeur général des services, comme secrétaire de séance. Ce dernier sera assisté techniquement par Régine MENUJER.

Monsieur le Maire précise que l'unique point à l'ordre du jour de la séance de ce soir est consacré à la fixation du nombre de représentants du personnel, à la désignation des représentants de la collectivité et à l'institution du paritarisme au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il précise également, en réponse à des remarques qui lui ont été faites, que les invitations à ce conseil municipal ont été envoyées dans les délais, soit cinq jours francs. Ce conseil municipal extraordinaire a été ajouté aux commissions réunies en raison d'une obligation réglementaire à prendre cette délibération avant le 25 septembre 2014.

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GENERALE
Néant
2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE
Néant

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

Néant

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

3.3.1 Fixation du nombre de représentants du personnel, désignation des représentants de la collectivité et institution du paritarisme au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

4. SERVICE TECHNIQUE

Néant

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Néant

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Néant

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

Néant

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

Monsieur le Maire développe la délibération puis passe au vote.

3.3.1 *Fixation du nombre de représentants du personnel, désignation des reprprésentants de la collectivité et institution du paritarisme au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)*

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,**
- Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,**
- Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,**

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 9 septembre 2014, soit 10 semaines avant la date du scrutin qui aura lieu le 4 décembre 2014,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 60 agents et justifie la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT,

Considérant que les représentants de l'autorité territoriale siégeant au Comité Technique et au CHSCT sont désignés par le conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- 1. décide le maintien du paritarisme numérique au Comité Technique et au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,**
- 2. fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique et au CHSCT à 4 et en nombre égal les représentants suppléants,**
- 3. décide le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité,**
- 4. désigne les représentants de la collectivité au Comité Technique et au CHSCT de la manière suivante :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. NEUMANN Rémy	M. MARJOLLET Jean-Pol
Mme WILHELM Evelyne	M. GUTH Frédéric
Mme BANCELIN Martine	Mme TALARD Andrée
M. WIRA Francis	Mme VOGL Martine

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. SERVICE TECHNIQUE

Néant

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

Aucun point divers n'étant soulevé, Monsieur le maire clôt cette séance de conseil extraordinaire à 18 h 40 mn en rappelant qu'un conseil municipal avec de nombreux points à l'ordre du jour se tiendra le 29 septembre. Les conseillers municipaux poursuivent la réunion en abordant les points à l'ordre du jour des commissions réunies.

Lutterbach, le 24 septembre 2014

Le secrétaire de séance,

Francis WIRA,
directeur général des services

Rémy NEUMANN,
maire

<p style="text-align: center;">Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Lutterbach de la séance du 22 septembre 2014</p>

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GENERALE

Néant

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Néant

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

Néant

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

3.3.1 Fixation du nombre de représentants du personnel, désignation des représentants de la collectivité et institution du paritarisme au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

4. SERVICE TECHNIQUE

Néant

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 22 septembre 2014

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NEUMANN Rémy	Maire		
IMBER Pascal	1 ^{er} Adjoint		
WILHELM Evelyne	2 ^{ème} Adjointe		
GERBEAUX Céline	3 ^{ème} Adjointe		
MARJOLLET Jean-Pol	4 ^{ème} Adjoint	Absent non représenté	
WEBER Jean-Paul	5 ^{ème} Adjoint	Absent non représenté	
GUTH Frédéric	1 ^{er} Conseiller municipal délégué		
NOBEL Henri	2 ^{ème} Conseiller municipal délégué	Procuration donnée à Joseph SCHWEBLEN	
GRAIN Chantal	3 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
GRILLETTA Mattéo	4 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
BANCELIN Martine	5 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
VOLTZ-DEGLIN Nathalie	6 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
EHRET Jean-Pierre	7 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
SCHERRER Vincent	8 ^{ème} Conseiller municipal délégué		

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 22 septembre 2014

HERZOG Michèle	Conseillère municipale		
TALARD Andrée	Conseillère municipale		
CARABIN Maëlle	Conseillère municipale		
SCHERRER Ghislaine	Conseillère municipale		
DREYFUS Thomas	Conseiller municipal		
FOURNIER Odile	Conseillère municipale		
SCHWEBLEN Joseph	Conseiller municipal		
BORÉ Jacky	Conseiller municipale		
NICK Jean-Marie	Conseiller municipal		
BOILEAU Yvette	Conseillère municipale	Absente non représentée	
DANNER Michel	Conseiller municipal		
SCHMITT Sophie	Conseillère municipale	Absente non représentée	
KRIEGEL Roland	Conseiller municipal	Procuration donnée à Michel DANNER	
KLEM Gabriel	Conseiller municipale	Procuration donnée à Jean-Marie NICK	
MILLAIRE Noël	Conseiller municipal	Absent non représenté	

